

**Conseil des parents du 11<sup>e</sup> arrondissement****Zone sud**

7 décembre 2020

**Participant.e.s :**

Bénédicte Dageville (Adjointe au Maire), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11<sup>ème</sup>), Claire Cordonnier (cheffe du Pôle petite enfance à la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements), Corinne Velly (Coordinatrice des crèches du 11<sup>e</sup>), Fanny Audeval (Directrice de la crèche collective municipale du 19 rue Pelée), Marie-Laure Fourquet (Directrice de la crèche municipale du 30 rue Chanzy).

Représentant.e.s des parents : Isabelle Bacon Jacqueneau (crèche 38 rue Saint-Bernard), Linda Bouchaud (crèche 38 rue Saint-Bernard), Léa Cohen (crèche 30 rue Chanzy), Elodie Géant (crèche 30 rue Chanzy), Marine Renou-Methivier (crèche 30 rue Chanzy), Delphine Demenet (crèche 19 Villa Marcès), Sébastien Carrie (crèche 6 passage de l'Asile), Anne-Laure Naneix (crèche 25 rue Godefroy Cavaignac), Cédric Patois (crèche 25 rue Godefroy Cavaignac), Carine Bouziri (crèche 25 rue Godefroy Cavaignac), Aurélie Kieffer (crèche 15 Cour Debille), Stéphane Charbit (crèche 19 rue Pelée), Jean Larmanjat (crèche 19 rue Pelée), Anne-France Deyber (crèche 19 rue Pelée).

**Présentation de l'instance par Mme Bénédicte Dageville (voir support en pièce jointe)**

Il y a deux conseils des parents dans le 11<sup>e</sup> arrondissement : le conseil sud et le conseil nord. La ligne de séparation des territoires des deux conseils est le boulevard Voltaire

Ces conseils sont des lieux de démocratie participative. Leurs objectifs sont de :

- Permettre des échanges entre les membres élus (les parents) et les membres de droit (représentant du Maire d'arrondissement, coordinatrices des crèches de l'arrondissement, responsables des établissements regroupés pour le conseil, médecin d'encadrement du service de PMI) ;
- Impliquer les parents à propos des dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants ;
- Faire émerger des initiatives prises par les parents et/ou les professionnels.

Le conseil promeut les initiatives collectives, en particulier celles qui ont une assise territoriale et une ouverture sur le quartier.

Ce n'est pas :

- Une réunion sur la gestion de l'établissement
- Une réunion sur la pédagogie à mettre en œuvre
- Une réunion où l'on débat de cas individuels.

**Dans chaque établissement, des parents se sont portés volontaires. Les parents, membres élus, élisent à leur tour un.e ou plusieurs président.e.s au cours de la 1<sup>ère</sup> séance de leur conseil.**

Stéphane Charbit (co-président en 2018-2019 et président en 2019-2020) fait un retour sur son expérience. Il demande à ce que les président.e.s du conseil sud puissent assister au conseil nord s'ils le souhaitent et réciproquement. Bénédicte Dageville donne son accord.

Dans chaque établissement, les parents élus ont pour mission de recueillir les questions et les propositions des parents (à travers des boîtes à idées, réunions, mails, forums web, ...) et transmettent au.x président.e.s de leur conseil, les points à inscrire sur l'ordre du jour. Ceux-ci doivent être communiqués aux services de la Mairie 15 jours avant la réunion.

**Le fonctionnement des conseils de parents (calendrier et membres) :**

- Chaque conseil se réunira au rythme de deux à trois séances par an.
- Ces conseils sont composés de l'adjointe au Maire, du DGAS en charge des services à la population, de la cheffe de pôle petite enfance de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, de la ou des coordinatrices, des responsables des établissements représentés au sein du conseil de parent, de partenaires de la PMI, des parents élus.

## Élection de la présidence du conseil

---

**Mmes Linda Bouchaud (crèche 38 rue Saint-Bernard), Anne-France Deyber (crèche 19 rue Pelée) et Monsieur Stéphane Charbit (crèche 19 rue Pelée) sont élus co-président.e.s.**

Les adresses mails des parents membres du conseil leur seront transmises.

Dans chaque établissement, les parents élus recueilleront les questions et les propositions des parents et transmettront aux co-président.e.s du Conseil des parents les points à inscrire à l'ordre du jour. Celui-ci doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil 15 jours avant la réunion.

## Tour de table

---

Bénédicte Dageville a proposé aux parents de présenter des sujets de préoccupations sur lesquels ils souhaiteraient échanger lors de ce conseil. Voici les sujets évoqués et les réponses apportées :

### 1. Le port du masque transparent/inclusif par les professionnel.le.s

Claire Cordonnier indique qu'actuellement, tous les agents des établissements (collectif ou familial) sont dotés de masques chirurgicaux (à changer toutes 4 heures).

Les masques inclusifs sont réservés, compte tenu de leur coût élevé, dans un premier temps aux agent.e.s qui sont malentendant.e.s. Dans un deuxième temps seraient dotés, les agent.e.s qui prendraient en charge des enfants ou des parents malentendants ou des enfants en situation de handicap (notamment autistes).

Les responsables ont été sollicités pour identifier les besoins en masques inclusifs complémentaires afin qu'en janvier 2021 une réponse puisse être apportée aux besoins identifiés.

Les directrices de crèches municipales indiquent qu'elles proposent jeux et activités qui travaillent sur le toucher ou le sourire des yeux afin que les professionnel.le.s puissent stimuler les tout-petit.e.s malgré le port du masque.

Bénédicte Dageville ajoute qu'elle est très sensible à cette question et a sollicité à ce sujet par courrier Patrick Bloche Adjoint à la Maire de Paris notamment en charge de la petite enfance (cf courrier en pièce jointe).

### 2. Pourquoi un jour végétarien au menu de la semaine?

La loi EGalim prévoit que toute la restauration scolaire – de la maternelle au lycée – doit proposer au moins un menu végétarien par semaine depuis le 1er novembre 2019, c'est-à-dire un menu unique (ou un menu alternatif dans le cas où plusieurs menus sont proposés) à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers.

À noter que dans les écoles du 11<sup>e</sup>, ce sont deux menus végétariens qui sont proposés chaque semaine aux enfants.

Les crèches municipales préparent donc les tout-petits dès le plus jeune âge. Les diéticien.ne.s de la Ville veillent bien à ce que l'apport en protéines soit suffisant.

### 3. Les ratios d'encadrement dans les crèches municipales

Le ratio d'encadrement est de 1 professionnel.le.s pour 5 enfants qui ne marchent pas et de 1 professionnel.le.s pour 8 enfants qui ne marchent. La Ville de Paris s'est engagée à poursuivre ces ratios favorables aux enfants même si la réglementation nationale était amenée à devenir moins exigeante.

**Le conseil des parents ayant vocation à traiter de sujets collectifs, les sujets localisés sur un établissement remontés par les parents feront l'objet de réponses aux seuls parents représentants de l'établissement concerné.**